

ETHIQUE ET ARGENT : UN ETERNEL CONFLIT?

Conférence du 21 octobre 2009 au Carré Rotondes

Dans le cadre de l'exposition Colours of money au CarréRotondes à Hollerich

Mercredi, 21 octobre 2009, 20.00 h

“Ethique et Argent – un conflit éternel?”

Conférence-débat avec Jean-Jacques Rommes, directeur de l'ABBL - Association des Banques et Banquiers

- Comment en sommes-nous arrivés à la catastrophe financière actuelle ?
- Produits complexes: pourquoi? pour qui?
- Les banquiers : vont-ils changer leur mode de fonctionnement?
- L'éthique financière: Est-elle une réponse à la crise? Quelle est sa démarche? A quoi peut-elle prétendre?

Le conférencier développera le sujet pendant une heure. Ensuite, le public aura l'occasion de réagir et de poser des questions.

Lieu : Am Exit07, CarréRotondes, 1, rue de l'Acierie, Lëtzebuerg-Hollerech.
(Bussen 1, 4, 14 21, arrêt Fonderie) oder Parking am Haff



éthiEco est une initiative commune de ALCIC (Association luxembourgeoise des cadres et indépendants chrétiens), ALUC (Association luxembourgeoise des universitaires catholiques), CPMT (Centre de pastorale en monde du travail), CVX (Communautés de vie chrétienne), ErwuesseBildung, Fondation Caritas Luxembourg, Commission luxembourgeoise «Justice et Paix».

ETHIQUE ET ARGENT : UN ETERNEL CONFLIT?

La morale

L'éthique

De l'éthique pratique à la déontologie : l'exemple du secret professionnel

Des idées maîtresses qui nous dominent

- a) La mort des idéologies
- b) Mai '68
- c) L'influence américaine
- d) La main invisible d'Adam Smith
- e) Le contrat social
- f) John Rawls et l'Egalité des chances
- g) La responsabilité de Hans Jonas

La politique, la fiscalité et la morale

L'entreprise responsable

L'argent et la morale

L'argent et la foi

L'objet de la déontologie financière

La crise et la montée de la défiance

Les remèdes

Critique du capitalisme

Le mot de la fin

Merci aux organisateurs. Merci à **éthiEco**.

Deux avertissements :

Tout d'abord, je dois soupçonner que le fait que je sois le directeur de l'association bancaire de ce pays n'est pas étranger à l'invitation de parler ici. Pourtant, je vais m'exprimer ici en mon nom strictement personnel.

Ensuite, on m'a demandé de parler environ une heure. Je vais toucher des sujets partiellement complexes. Le problème pour vous ce soir sera que je parlerai de façon condensée de thèmes quelquefois profonds. Bref, vous allez souffrir et je m'en excuse dès maintenant.

- Je vais essayer, lors de la première partie de cette conférence, de faire un peu la cartographie de l'argent et l'éthique. Dans la seconde partie, je vais donner quelques explications sur la situation actuelle et essayer de répondre à la question quel peut être le rôle du discours éthique dans ce cadre.

La morale

- Il n'est pas possible ici, et sans doute pas voulu par les organisateurs de détailler ici les causes profondes de la moralité. Retenons simplement, que depuis toujours, l'individu ressent comme moral ce qui augmente la cohésion du groupe auquel il appartient – et au contraire, tout ce qui met en péril la cohérence du groupe est condamné par ses membres comme une faute morale.

L'individu se sent obligé parce qu'il fait de cette obligation une qualité de sa propre existence. Il ne peut pas renier en permanence, par les actes et paroles d'aujourd'hui, ses actes et paroles d'hier. Il s'agit d'un « *maintien de soi* » à travers respect de la parole donnée sur laquelle reposent à leur tour les promesses, les contrats, les accords, les traités.

Mais l'individu est seul avec sa conscience - et il libre par essence. Car il n'y a point de bonne action sans la liberté de ne pas faire ou même de faire le mal. La question morale consiste à déterminer ce que l'on ferait dans une situation donnée alors qu'aucune sanction, ni humaine ni divine, n'est à craindre. La morale, ce n'est pas la peur du flic.

- S'il est vrai que l'individu est obligé d'abord par et envers soi-même, il s'agit bien de mesurer ses actions dans leur impact sur les autres hommes. Ainsi, si j'opte pour la générosité, c'est parce que je veux que mon prochain en profite. Et certainement, le maintien de soi, qui est la dignité de

l'homme, est aussi une *promesse* envers l'autre. L'acte moral consiste à choisir de faire ou de ne pas faire mal à autrui, de lui accorder ou au contraire de lui refuser mon *altruisme*.

L'adéquation entre mes paroles et mes actes est soumise au contrôle permanent de ceux avec qui je partage la vie. Tenir ma promesse, respecter mon contrat, cela implique qu'il existe un autre individu qui est en attente de mon attitude. Et réciproquement, j'attends des autres qu'ils se sentent eux aussi soumis à une obligation morale et qu'ils respectent leur promesse envers moi. C'est lorsque nous partageons ce sentiment que nous pouvons former un groupe.

- La vie morale, c'est donc la vie avec les autres et c'est là toute la signification de l'impératif catégorique de Kant qui exige que mon comportement soit digne de devenir une loi universelle, c'est-à-dire une loi qui s'applique également aux autres: « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle » (« Fondement de la métaphysique des mœurs »).

Et Kant ajoute: « Agis de telle sorte que tu traites (*l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de*) tout autre toujours en même temps comme une *fin*, et jamais simplement comme un moyen ». Les chrétiens l'expriment plus simplement: « Aime ton prochain comme toi-même ». Il y a unanimité de tous les penseurs éthiques sur cette exigence de mettre l'homme au centre de toutes les finalités.

L'éthique

- Dans son sens *philosophique*, l'éthique est la *science de la morale*. L'éthique, au sens classique, consiste à étudier la morale.

L'éthique au sens moderne - par exemple celle de la bioéthique ou de la banque éthique - se présente avec une nette prépondérance pratique. La « *business ethics* » d'origine américaine est bien ce qu'il y a de plus pratique, une application au quotidien par les hommes d'affaires de leur entendement de ce qui est juste et bon à leurs transactions et à leurs techniques particulières.

- Ainsi, l'éthique se présente sous une double facette: d'une part, celle d'une science de la morale et, d'autre part, celle d'une application pratique de la morale. Et c'est l'application pratique de la morale qui vit un renouveau moderne.

De l'éthique pratique à la déontologie : l'exemple du secret professionnel

Notons donc que dans le cadre de l'éthique pratique, ce sont les professionnels eux-mêmes qui se soumettent à la moralité que l'exercice de leur profession requiert. Par contre si des tiers se sentent une vocation pour leur faire la morale, il ne s'agit pas là d'une démarche éthique.

- Les professions libérales sont les premières à s'être dotées de règles qui définissent les devoirs issus de l'exercice de leur métier. Parmi elles, les professions médicales tiennent une place de choix depuis le *serment d'Hippocrate*¹. Le serment médical est remarquable par sa primauté historique, par la modernité de son contenu - soigner les malades, respecter la vie, garder les secrets - et par le fait qu'il se présente sous une forme codifiée. Il dépasse clairement l'entendement moral puisqu'il veut être un guide et une référence positive pour tous les médecins qui, par le serment, s'obligent au-delà de leur conscience personnelle.

- Les professions libérales sont jusqu'à aujourd'hui celles qui sont typiquement soumises à un secret professionnel. Dans le cadre de la présente contribution, le secret professionnel présente évidemment l'intérêt que cette obligation déontologique classique s'étend aussi aux professions financières² et cela de façon beaucoup plus universelle que les actuelles discussions sur son application en matière fiscale ne le font croire. Les législateurs de presque toutes les démocraties modernes l'ont traduit en termes de loi.

¹ « Je jure par Apollon médecin, par Esculape, Hygie et Panacée, par tous les dieux et toutes les déesses, et je les prends à témoin que, dans la mesure de mes forces et de mes connaissances, je respecterai le serment et l'engagement écrit suivant:

Mon Maître en médecine, je le mettrai au même rang que mes parents. Je partagerai mon avoir avec lui, et s'il le faut je pourvoirai à ses besoins. Je considérerai ses enfants comme mes frères et s'ils veulent étudier la médecine, je la leur enseignerai sans salaire ni engagement. Je transmettrai les préceptes, les explications et les autres parties de l'enseignement à mes enfants, à ceux de mon Maître, aux élèves inscrits et ayant prêté serment suivant la loi médicale, mais à nul autre.

Dans toute la mesure de mes forces et de mes connaissances, je conseillerai aux malades le régime de vie capable de les soulager et j'écarterai d'eux tout ce qui peut leur être contraire ou nuisible. Jamais je ne remettrai du poison, même si on me le demande, et je ne conseillerai pas d'y recourir. Je ne remettrai pas d'ovules abortifs aux femmes.

Je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans la pureté et le respect des lois. Je ne taillerai pas les calculeux, mais laisserai cette opération aux praticiens qui s'en occupent. Dans toute maison où je serai appelé, je n'entrerai que pour le bien des malades. Je m'interdirai d'être volontairement une cause de tort ou de corruption, ainsi que toute entreprise voluptueuse à l'égard des femmes ou des hommes, libres ou esclaves. Tout ce que je verrai ou entendrai autour de moi, dans l'exercice de mon art ou hors de mon ministère, et qui ne devra pas être divulgué, je le tairai et le considérerai comme un secret.

Si je respecte mon serment sans jamais l'enfreindre, puissé-je jouir de la vie et de ma profession, et être honoré à jamais parmi les hommes. Mais si je viole et deviens parjure, qu'un sort contraire m'arrive! »

² D'ailleurs cette extension n'est nullement limitée au seul Luxembourg. Le principe est notamment consacré en France et en Allemagne et bénéficie d'une universalité moins contestée qu'il n'y paraît. (voir rapport de l'OCDE *Améliorer l'accès aux renseignements bancaires à des fins fiscales*: « Le secret bancaire est [...] un préalable fondamental à tout système bancaire sain ».)

- Si l'origine du secret professionnel date d'Hippocrate, une de ses manifestations les plus remarquables consiste dans le secret des confessions repris par le droit canonique de l'Eglise catholique³.

Mais pourquoi un secret professionnel?

La question est importante aussi parce que son fondement moral est toujours contesté lorsqu'une finalité quelconque paraît momentanément devoir l'emporter⁴. En matière bancaire, nombreux sont ceux qui lui nient toute justification si ce n'est celle, intenable, de frauder une administration fiscale. Ceux qui lui veulent du bien le décrivent à juste titre comme une expression du droit à la vie privée. En fait, pour le professionnel, le secret est d'abord la promesse sans laquelle la rencontre entre lui-même et celui qui s'expose devant lui n'aurait pas lieu. L'obligation de discrétion est exemplaire d'un processus déontologique dans lequel les membres d'une profession ressentent, en âme et conscience, le besoin de respecter la dignité de ceux qui se sont mis à nu devant eux et qui doivent leur faire confiance. Nous avons dit plus haut que l'élément subjectif de toute promesse est le maintien de soi. Son corollaire objectif est le respect (*maintien*) d'autrui (*, échange qui s'exprime à travers le respect*): rester soi-même et permettre à l'autre de le rester à son tour. On peut aussi l'exprimer à l'inverse comme un refus d'humilier l'autre.

Ainsi le secret professionnel, devoir déontologique dès les origines, est insaisissable sans son fondement éthique. Mais trois idées majeures détruisent la base morale du secret, fausses toutes les trois :

- 1) Le secret ne saurait s'opposer à une bonne cause : faux! Le secret vaut entre celui qui se confie et celui qui promet le silence. Il ne peut être trahi pour des raisons qui sont étrangères à la promesse, mêmes si ces raisons sont de bonnes raisons. En matière de protection des données personnelles, ce raisonnement a un nom : le respect de la finalité d'une collecte d'information. C'est un principe fondamental de la protection des individus.
- 2) Le secret ne saurait être opposé à l'État: faux! Le secret partagé par deux individus s'oppose toujours et par essence au groupe auquel ces personnes appartiennent. A l'inverse, c'est la définition même de l'État de droit de se limiter soi-même, par la loi, dans ses moyens de pouvoir vis-à-vis des citoyens. Il se peut très bien que le client (*l'individu*)

³ Code de droit canonique : « Can. 983 - § 1. Le secret sacramentel est inviolable; c'est pourquoi il est absolument interdit au confesseur de trahir en quoi que ce soit un pénitent, par des paroles ou d'une autre manière, et pour quelque cause que ce soit. § 2. À l'obligation de garder le secret sont également tenus l'interprète, s'il y en a un, et aussi tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont eu, par la confession, connaissance des péchés. »

⁴ C'est par le biais d'une telle contestation qu'est né en Belgique, depuis 2001, l'article 458 bis, qui relativise le secret médical dans l'espoir de combattre la pédophilie. La France connaît une disposition analogue pour les cas de sévices sur mineurs et les cas de violences sexuelles inscrite à l'article 226.14 de son nouveau code pénal.

qui se confie au professionnel ait une obligation légale d'informer l'État, mais c'est l'intrusion de l'État dans la relation entre deux individus liés par un secret qui est susceptible de dérive.

- 3) La transparence est une vertu: faux! La transparence n'est pas une vertu, ne serait-ce que parce qu'elle n'est pas un altruisme. En vérité, la transparence est une caractéristique amoralité qui peut être vertueuse ou non, selon l'utilisation qui en est faite. Sous ses airs alléchants, la transparence est une pute politique. Elle est nécessaire au bon fonctionnement des démocraties, comme elle est l'alliée indispensable des dictatures. C'est la raison pour laquelle les démocraties bien avisées mettent des limites strictes à la transparence, surtout à la transparence de l'individu vis-à-vis des prétentions de l'État.

Un petit tuyau pour tiquer juste sur les questions de transparence : demandez-vous toujours, si le pouvoir dominant requiert plus de transparence ou s'il se soumet à plus de transparence? C'est un questionnement qui aide à s'orienter.

Des idées maîtresses qui nous dominent

a) La mort des idéologies

- L'étonnante ferveur éthique intervient à un moment de désorientation morale. Le XX^e siècle, annoncé en philosophie par un renversement de toutes les valeurs sous la plume puissante d'un Nietzsche⁵, a été celui de tous les excès et de toutes les horreurs. Commencant par les tranchées de Verdun, en passant par les 50 millions de morts de la deuxième guerre mondiale, les univers concentrationnaires et les champs de la mort du Cambodge ou du Rwanda, le siècle se termine avec le millénaire par la désillusion et la fin des idéologies. Dieu est mort pour la philosophie et pour les sciences; ceux qui s'en prévalent en politique inspirent plus de peur que de confiance.

Sur le plan moral, l'innovation du XX^e siècle est le pluralisme. La dernière-née des doctrines morales de la certitude, le communisme, s'écroule conspué et honteux. A partir de là, chacun, semble-t-il, est libre de ses références morales et l'individualisme règne en maître dans le monde dit développé.

⁵ 1844 – 1900.

b) Mai '68

- La petite révolution culturelle de mai 1968, en dénonçant une moralité d'hier inadaptée aux exigences contemporaines, a eu recours à ses propres concepts moraux teintés de pacifisme, d'aspiration démocratique, de solidarité sociale et d'émancipation des sexes. Ce mouvement social profond a perdu en route son idéal socialiste, mais a été gagné par la prise de conscience environnementale et par les droits de l'homme. L'influence, dans les consciences et dans les mœurs, de la morale soixante-huitarde reste très perceptible dans tous les recoins de la société, évidemment aussi dans les entreprises.

c) L'influence américaine

- L'autre influence d'une puissance inouïe est constituée par le transfert de mœurs des États-Unis vers l'Europe. La conception capitaliste américaine a ramené dans ses bagages l'influence protestante, voire le calvinisme dégénéré que constitue le puritanisme. Car la différence de pensée entre l'Europe et les États-Unis s'explique justement en grande partie par l'influence du luthéranisme et du calvinisme qui ont l'un et l'autre valorisé le travail et le gain matériel.

Se tournant décidément vers le monde, le luthéranisme a donné la contribution la plus importante à la formation de l'éthique du travail, l'idéal chrétien ne résidant plus désormais dans la dévotion, mais simplement dans l'accomplissement des tâches relevant de l'activité quotidienne et professionnelle. C'est parce que les Protestants ont permis à l'individu de lire et de comprendre tout seul la Bible que la morale protestante a favorisé la liberté de conscience, l'émancipation de l'individu et plus généralement l'ouverture vers le monde séculaire.

Plus particulièrement, de nombreux auteurs ont vu dans l'activisme calviniste, qui doit permettre de prouver ici-bas que l'on a mérité la place que Dieu a réservé d'avance au ciel, un phénomène favorable à l'éclosion capitaliste en Amérique et plus généralement à l'économie de l'argent⁶. Dans cette optique, le gain matériel devient la preuve extérieure de la vie vertueuse. C'est cette mentalité qui est à l'origine de l'appel à la transparence qui marque l'éthique pratique de la fin du siècle. On ne cache pas sa vie, ni son argent parce qu'on ne cache pas sa vertu. Et à l'inverse, qui cache son argent ne peut avoir d'autre motif que de cacher l'origine douteuse de celui-ci. L'idée du secret et surtout celle d'un secret en matière financière, devient incompréhensible sous cet angle.

⁶ Le lien entre l'éthique protestante et le capitalisme est la thèse fondamentale de Max Weber dans son ouvrage de référence, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, paru en 1905. Malgré son écho très important, sa théorie ne fait pas l'unanimité.

d) La main invisible d'Adam Smith

- Il n'est pas l'objet de cette conférence de faire la description détaillée de l'éthique contemporaine, car son inventaire nous forcerait de faire le tour des penseurs politiques depuis les Lumières et plus particulièrement ceux du XXe siècle dont la réflexion excède évidemment le cadre que nous nous sommes posé. Pourtant, nous n'échapperons pas entièrement dès lors à la réflexion politique que nous commencerons en mentionnant un des penseurs les plus influents sur la pensée occidentale moderne, à savoir le philosophe et moraliste écossais, Adam Smith. Curieusement, Smith est peu connu comme moraliste aujourd'hui, mais d'autant mieux comme économiste et inventeur du concept de l'« Invisible Hand ⁷», concept d'après lequel le marché, tel une main invisible, fait que la recherche de l'intérêt individuel est le plus sûr moyen d'œuvrer pour accroître la richesse des personnes et des nations.

Il est un fait que nous vivons dans une économie de marché avec à sa base des milliards de décisions individuelles où chaque acteur économique cherche naturellement les moyens de s'enrichir personnellement. Ce système a provoqué une richesse matérielle incroyable et ne saurait être mis en question sans remettre sur le métier l'idée même que l'Occident – et pas seulement lui - se fait du bonheur.

La question essentielle semble être de savoir quelles conclusions doivent être tirées d'un non-fonctionnement de la « main invisible ». Pour les uns il s'agit d'agrandir l'interventionnisme de l'Etat tout en préservant les mécanismes de marchés. Pour les autres, l'ère des marchés est révolue. L'échec, certes partiel, mais pourtant manifeste, justifie selon eux de purifier le monde par une extermination du mal marchand.

Je pense que l'Histoire a montré que les marchés seuls ne produisent pas d'eux-mêmes le bonheur. Mais ils ont été les fondements d'une économie productive qui s'exerçait dans la liberté. L'Etat non-plus n'a jamais été à lui seul un garant de l'épanouissement humain, bien au contraire. Nous n'avons guère d'autre choix que celui de continuer à donner, au fur et à mesure des aventures économiques, des réponses politiques, financières et sociales adaptées à leur époque.

e) Le contrat social

- Car les marchés ne sauraient fonctionner que dans une société humaine aux bases solides.

⁷ "Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations" (1776)

Nos sociétés démocratiques modernes, basées sur la souveraineté populaire et la loi, trouvent leur fondement institutionnel dans l'idée des Lumières d'après laquelle la liberté individuelle ne doit pas être sacrifiée, mais au contraire ne peut se concrétiser que dans le *contrat social* par lequel les citoyens se lient mutuellement. L'*autolimitation par la loi* et la liberté ne sont pas aussi contradictoires que l'on pourrait superficiellement le croire. Au contraire! Les joueurs d'échecs seraient-ils plus libres dans leurs réflexions stratégiques si on les débarrassait des règles du jeu? En fait, la loi que les citoyens se donnent se révèle être une condition de l'exercice de leur liberté.

f) John Rawls et l'Egalité des chances

- Permettez-moi de passer sur le marxisme dont l'application pratique a si lamentablement échoué pour affirmer que la pensée des sociétés libres n'est pas restée muette et sans alternative à l'ordre établi. Citons au passage John Rawls et sa « Theory of Justice » un des ouvrages les plus influents de la deuxième moitié du XXe siècle à qui nous devons une définition du concept de l'Egalité des chances.

(Rawls se place dans l'hypothèse du contrat social pour établir ces principes élémentaires d'équité sociale:

- 1) *droit égalitaire à des conditions de libertés les plus extensives possibles et qui soient compatibles avec les libertés des autres. (« Principle of Equal Liberty »)*
- 2) *des différences économiques et sociales entre les individus uniquement si elles sont (« Difference principle »)*
 - a) *pour le plus grand bien de la personne la moins avantagée dans la société et*
 - b) *attachées à des positions et fonctions qui soient accessibles à tous sous des conditions égales.*

En clair, le système ne saurait être inégalitaire que dans la mesure, par exemple, qu'il parvient ainsi à augmenter le niveau de vie de tous, même du plus faible.)

g) La responsabilité de Hans Jonas

- Dans son ouvrage de référence « Le principe de responsabilité », Jonas donne à l'impératif catégorique un contenu de responsabilité envers l'humanité entière. En fait, le principe de responsabilité naît d'un constat selon lequel les progrès technologiques permettent désormais la mise en cause de la vie humaine sur la planète terre. Si c'est de toute évidence à la technologie

atomique qu'il convient de donner le rôle de menace première à cet égard, les discussions actuelles sur le changement climatique illustrent tout aussi bien la nécessité d'une discussion sur une responsabilité universelle qui dépasse le cadre géographique et temporel restreint dans lesquels on raisonnait jusque là.

Jonas exigera donc de se conformer à un impératif nouveau selon lequel l'action doit être compatible avec une vie actuelle et future des humains sur terre. Le principe de responsabilité demande une attitude de prudence envers les hommes de demain et veillera à préserver leur intégrité. Jonas est ainsi le père spirituel du concept de développement durable.

Certes, on aura, à juste titre, l'impression que ce n'est pas à l'industrie financière que peut s'adresser prioritairement un tel impératif. Mais il est un fait que les risques ultimes financiers s'apparentent plus qu'on ne peut le souhaiter à un accident majeur avec des conséquences graves. La récente crise a rappelé que la liquidité du système financier international est une condition absolue de son fonctionnement et que la survenance de l'accident systémique n'est pas hypothétique. Or les conséquences d'un tel accident – s'il était total – seraient graves au delà de l'imaginable pour la vie des hommes sur la planète. Certes, il n'en va pas de leur survie en tant qu'espèce, mais il en va de leur organisation économique et social et donc du maintien de leur niveau de vie, voire de civilisation.

La politique, la fiscalité et la morale

L'Etat est-il bon ? Doit-il seulement l'être ? La politique est-elle bonne ?

Depuis Machiavel, en passant par Montesquieu, toute la théorie politique est là pour répondre par la négative à ces questions. L'individu et l'Etat s'opposent par principe, mais s'ils ne doivent évidemment pas être ennemis, comme cela a pu être ressenti fortement dans l'Europe du XXe siècle tiraillée par les dictatures d'idéologies opposées.

Rendez à César ce qui appartient à César disait Jésus et la phrase dépasse le droit fiscal qui pourtant était le premier visé. Car elle énonce l'idée d'une séparation non seulement de la religion et de l'Etat, mais surtout aussi de l'Etat et de la morale. Ce débat est vieux comme la politique elle-même et historiquement, c'est presque toujours la raison d'Etat qui l'a emportée sur les considérations morales. La politique n'est pas en mal pour justifier son indépendance. N'est-elle pas en charge du sort même du groupe dont elle porte la responsabilité, de sa survie pure et simple ? La politique se juge à ses résultats et non à ses moyens. Aussi n'admet-elle pas le droit des consciences individuelles de se faire juge de la légitimité des actes du pouvoir. Cela ne

l'empêche pas de se servir du rouleau compresseur moral pour aligner les consciences à son service.

Il est vrai que l'échec des aventures communistes et fascistes a relativisé cette approche. Les interférences de la politique et de l'éthique tendent à se resserrer. Dans nos démocraties occidentales, en gros, le contrat social vaut. Mais quelles sont les chances pour que cela dure ? Et l'individu peut-il faire confiance à l'Etat ?

Toujours est-il que le droit fiscal est un terrain de confrontation de choix des intérêts étatiques et individuels.

Etant donnée la progressivité des impôts et l'avidité naturelle de tous les concernés, il n'est pas anormal de constater que ceux qui ne paient que peu ou pas d'impôts sont d'accord à ce que d'autres en paient davantage. Et évidemment, ceux qui paient beaucoup d'impôts cherchent à diminuer leur charge. Le clivage n'est même pas idéologique et encore moins moral : il est avant tout très intéressé.

Certes, aujourd'hui, le sentiment ambiant est que les Etats sont les seuls à qui on peut encore faire confiance. Et que les Etats n'ont eu d'autres choix que de s'endetter pour sauver un monde détruit par des irresponsables, dont spécifiquement de riches irresponsables.

C'est ce qui multiplie les dossiers fiscaux susceptibles de venir sur le métier. Quelles fiscalités pour les entreprises multinationales ? Quelle fiscalité pour les opérations transfrontalières, par exemple le transfer pricing ou d'autres mécanismes de recherche de la voie la moins imposée – mécanismes considérés en principe comme parfaitement normaux, justifiés et, surtout, légaux ? La voie la moins imposée, si chère au législateur national lorsqu'il en fait un instrument de son dirigisme fiscal, est-elle immorale à l'internationale ? Restera-t-il admis que les pays soient en compétition fiscale, ce qui est perçu jusqu'à nouvel ordre comme un gage contre la tyrannie fiscale ? Faut-il une harmonisation fiscale mondiale qui pourtant mettrait en cause la souveraineté des Etats jusque dans la moelle ?

Bien des débats font partie de ce volet, au point qu'il est très irréaliste d'en attendre une fin proche. En attendant, les paradis fiscaux ont bon dos, car les paradis fiscaux, ce sont toujours les autres, à la condition qu'ils sont petits.

L'entreprise responsable

- Les entreprises ne sont évidemment pas en dehors de toutes ces influences. Elles fonctionnent au milieu de la société et ne peuvent pas s'opposer aux choix fondamentaux de celle-ci. Même si l'objet principal d'une entreprise commerciale est la lutte pour le profit, cela ne signifie pas pour autant que le profit serait son unique valeur. Le profit résulte justement de la rencontre entre l'intérêt de l'entrepreneur et l'intérêt général.

- Le dirigeant d'entreprise se trouve dans un rôle d'arbitre permanent au milieu d'un triangle formé par les actionnaires, les salariés et les clients.

L'intérêt primaire des actionnaires est le rendement de leur investissement, celui des salariés le rendement de leur travail. Tous deux partagent ainsi l'idée de la recherche du profit, mais s'opposent lors du partage du revenu que l'entreprise a pu engranger. Cette négociation permanente est aujourd'hui très encadrée en Europe sous l'appellation de dialogue social. Le refus de ce dialogue, de la part des dirigeants et propriétaires d'entreprises, est ressenti comme un manque de respect et de scrupules, bref comme une déficience morale.

- L'autre pôle vers lequel se concentre l'attention de l'entreprise est constitué par ses clients. Le maître mot de cette relation est le service au client, mais son volet réglementaire a mené à une explosion législative sous l'appellation de protection du consommateur.

Mais pour beaucoup d'entreprises, les clients sont synonymes de public. Les relations avec leurs clients sont fonction de leur image publique ou même de l'image du secteur tout entier auquel elles appartiennent. Ainsi certains secteurs sont particulièrement mal lotis telles les industries pétrolières ou chimiques, soupçonnées d'être des pollueurs chroniques. Elles subissent de façon très sensible l'appel public à un plus grand respect de l'environnement.

Mais le mouvement environnemental n'est qu'une partie d'une exigence morale majeure, à savoir l'exigence d'un développement durable⁸.

Même à supposer que les dirigeants d'entreprises ne ressentent pas une responsabilité personnelle vis-à-vis des problèmes à l'échelle mondiale qui sont ainsi articulés, il n'est pas possible pour une entreprise, quelle qu'elle soit, de les ignorer. Le fait que le mouvement soit porté par la politique, par des instances morales comme les Eglises ou les mouvements bénévoles et

⁸ Concept consacré par le Rapport Brundtland de la Commission mondiale de l'environnement de l'ONU (1987) et porté à l'attention du grand public lors du « Sommet de la terre » (conférence de Rio) en 1992.

par une partie croissante du public renforce le caractère d'exigence éthique qui se traduit ou se traduira par des règles de comportement pratique.

La prise en compte par les entreprises commerciales de leur environnement social, voire sociétal, ainsi que des choix politiques et moraux de leurs contemporains au-delà des lois strictes est aujourd'hui une nécessité morale et commerciale à la fois. Répondre à cette attente, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui se comporter en entreprise citoyenne.

L'argent et la morale

On parle aujourd'hui beaucoup de produits financiers complexes. Mais force est de constater que l'argent lui-même est déjà d'une complexité inouïe.

Certes, nous réalisons tous qu'il est un moyen de paiement et de thésaurisation. Mais comme il n'a, en lui-même, aucune valeur, il n'existe que par une croyance commune. L'argent est une croyance que je dois partager avec les autres. L'argent sans les autres n'est rien, ce qui lui donne d'ailleurs un curieux parallélisme avec la morale. Mais tout en étant d'une abstraction totale, il me permet de l'utiliser comme une créance contre les autres qui partagent la même croyance. Avec mon argent, je peux obtenir qu'ils me donnent des valeurs réelles ou qu'ils travaillent pour moi. L'argent est le moyen et l'expression de la relation et de la dépendance réciproques des hommes. En d'autres termes, l'argent est un pouvoir sur les autres et comme tous les pouvoirs, celui-ci aussi corrompt.

L'argent a presque toujours fait l'objet de mépris. Il est l'objet de l'idolâtrie, le pire parmi les péchés, symbolisé par le peuple de Dieu qui adore le veau d'or au lieu d'attendre le retour du prophète de la montagne, la loi de Dieu sous le bras. L'argent est une sorte de mal fongible, un « Satan » matérialisé sur terre.

On ne paie ni ne se fait payer l'intérêt par ses amis. On essaye de respecter le dicton selon lequel « les bons comptes font les bons amis ». L'argent se traite avec des gens qui sont indifférents à notre encontre et dont le sort nous indiffère en retour. Parce que l'argent dépersonnalise, il est le contraire à la fois de l'amour et de la haine, il ne connaît pas d'idéal, pas d'honneur et, dit-on, pas d'odeur. Il est le symbole de la trahison, celle que l'on déteste plus encore que ses ennemis. La défiance vis-à-vis de l'argent et de ceux qui en font leur métier a accompagné l'Eglise catholique, l'aristocratie, la littérature et, plus récemment les intellectuels et la gauche politique. Aujourd'hui, on reproche à l'argent sa tendance à influencer voire à accaparer le pouvoir

politique, sa capacité à ignorer les frontières et à forcer ainsi la globalisation ou encore le fait qu'il sert à tous et à tout et donc aussi au crime.

Le commerce de l'argent a toujours fait l'objet de dédain. On n'aime pas les métiers de l'argent. Pendant au moins tout le Moyen-Âge, mais aussi durant la Renaissance, une telle activité était laissée à ceux vivant en marge de la communauté, les juifs constituant l'exemple le plus connu.

Il faut évidemment rapprocher ce contexte culturel du dégoût épidermique et collectif des banques dans lequel nous baignons aujourd'hui. C'est ce qui fait qu'il est permis de dire n'importe tout et n'importe quoi à leur propos. Plus c'est financier, plus c'est pourri et plus c'est crédible pour le public et les medias. Et à l'étranger, le Luxembourg fait figure de pourri parmi les pourris, au point que notre réputation peut servir à pendre un ancien premier ministre sur un croc de boucher.

L'argent et la foi

La relation des grandes religions avec l'argent est complexe, quelquefois ambiguë. Aucune des grandes religions monothéistes n'est défavorable par principe à la logique de marché, au contraire même.

Ainsi, le Coran incite les gens à se lancer dans le commerce dans un esprit de bonne foi. Par contre, le commerce de l'argent lui-même est caractérisé par l'interdiction du riba, de l'intérêt.

Comme pour l'Islam, le Christianisme ne condamne pas la possession de l'argent, mais plutôt l'utilisation qui en est faite. Dans ce cadre, le christianisme a attaché une grande importance à l'interdiction de l'usure et Saint Thomas d'Aquin s'est exprimé de façon très critique vis-à-vis de l'intérêt sur l'argent et dans des termes proches de l'Islam.

On ne saurait ignorer dans ce débat la contribution la plus récente de l'Eglise catholique. Dans son Encyclique « Caritas in veritate », Benoît XVI se révèle excellent Kantien en mettant l'homme au centre de toute activité humaine. Car c'est là la règle mille fois répétée par la morale chrétienne : traduire l'amour, qui est au centre de son enseignement, en une règle universelle : voir l'homme « toujours comme une fin, jamais comme un moyen ». On peut l'exprimer différemment : l'argent est un moyen et l'homme en est la finalité ; l'inverse est inadmissible pour l'Eglise catholique.

Pour les Juifs, l'argent est un moyen de mieux servir leur Dieu, notamment à cause de son caractère pacifique. Mais cette attitude favorable à l'argent a valu aux juifs l' "antijudaïsme chrétien" qui est inséparable de leur lien avec les métiers d'argent. C'est, à l'inverse, aussi ce contexte d'exclusion sociale et d'antisémitisme virulent qui a porté les juifs vers les activités financières.

L'objet de la déontologie financière

- En paradoxe à la déficience morale dont il est systématiquement accusé, le métier bancaire est depuis toujours aussi celui qui consiste à faire confiance et à en inspirer. Car le métier de l'argent est d'abord le métier de l'argent des autres.

Crédit, crédibilité, solvabilité, confiance, discrétion, honorabilité, tels sont les maîtres mots de la morale traditionnelle bancaire. Cette vue des choses se veut morale et pourtant, il s'agit d'une vision d'un autre temps.

- La déontologie financière change lorsque la finance s'émancipe de l'économie, dite réelle. Depuis les années '70, les instruments techniques utilisés sur les marchés financiers se compliquent au point de dépasser non seulement les clients, mais aussi les autorités publiques et quelques fois les dirigeants de banques eux-mêmes. Les salles de marchés réinventent le métier bancaire et deviennent source de profit et de risque. Les marchés financiers brassent des sommes énormes et les risques avec lesquels ils jonglent deviennent aussi de potentiels dangers pour le reste de l'économie.

C'est ce qui entraîne le déploiement de grandes administrations dont le but est de maintenir la sécurité des systèmes et des marchés financiers, les autorités de contrôle ou autorités prudentielles. C'est aussi la complexité technique et l'opacité qui en découle qui fait que se développent aux États-Unis les *Codes of ethics* par lesquelles les professionnels, conformément à l'entendement américain du terme, établissent le détail déontologique de leur métier et tentent de réaffirmer leur honorabilité et leur compétence professionnelles.

Le maître mot de cette évolution est la transparence qui vient s'opposer à une culture de la discrétion qui avait été jusque là une valeur classique de la déontologie bancaire. La culture américaine de la transparence et la société de l'information joignent leurs forces pour générer un flux d'informations financières indomptables. Et lorsque l'information ne peut pas devenir publique, c'est une sorte de transparence par représentation qui prend la relève sous la forme de l'audit d'entreprise.

Mais il reste vrai que s'il ne fallait donner à l'objet de la déontologie financière, ancienne où actuelle, qu'un seul nom, ce serait celui de confiance.

La crise et la montée de la défiance

Pourtant la confiance dans les métiers financiers a souffert ces dernières années.

- La première raison en est la complexité croissante des techniques financières. Même parmi ceux qui y travaillent, peu ont encore une vue d'ensemble.

Mais la raison plus évidente du manque de confiance qui a gagné récemment les professions et les marchés financiers est évidemment la crise financière.

Les causes profondes des événements que nous vivons aujourd'hui résident tout simplement dans le fait que la plus grande puissance économique de notre planète a consommé sur une très longue période des biens d'une valeur considérable, financés à crédit, alors que d'autres nations, les fournisseurs de cette consommation, n'ont eux-mêmes pas consommé à la mesure de leurs propres efforts.

Les Américains sont les surendettés de la planète. C'est vrai pour leurs ménages, c'est vrai pour leurs entreprises, c'est vrai pour l'Etat fédéral américain. Les E-U importent plus qu'ils n'exportent, consomment plus qu'ils ne produisent, notamment en se payant une machine de guerre impressionnante.

La bulle du crédit américain n'est donc pas une bulle immobilière tout simplement. La bulle du crédit américain est née du dopage de l'économie américaine par des taux d'intérêt en dollar excessivement bas depuis le milieu des années '90. Cette bulle a alimenté des phénomènes aussi divers que les fonds d'investissement à risque, les « hedge funds », la consommation effrénée des ménages américains ou encore un marché immobilier qui semblait être en expansion perpétuelle.

La particularité du crédit à l'immobilier américain était que les sommes d'argent empruntées étaient systématiquement plus élevées que ne le permettaient la capacité de remboursement des débiteurs et la valeur des immeubles financés. Cette caractéristique absurde n'est possible que si, premièrement, tous croient aveuglément à une augmentation éternelle des prix des immeubles, et si, deuxièmement, il y a absence totale de réglementation du financement du crédit hypothécaire.

La prochaine étape dans l'énonciation des erreurs qui ont mené à la catastrophe est le fait que le système financier américain a réussi par une titrisation sophistiquée des créances à cacher les risques inhérents à ce montage de crédit. C'était vrai pour l'immobilier, c'est vrai pour les crédits automobiles ou pour les cartes de crédit.

Ce qu'il y a lieu de retenir, avant tout, c'est que le système financier international et le système financier américain en particulier ont été réglementés de façon très inégale. Ainsi, une banque d'investissement américaine n'a rien de commun avec une banque commerciale américaine, si ce n'est le nom de « banque ». De plus, une banque commerciale américaine et une banque commerciale européenne ne sont pas soumises aux mêmes règles de solvabilité, de liquidité et de capitalisation. A cela s'ajoute que plus les établissements de crédit étaient réglementés, plus ils ont eu tendance à faire des montages parallèles par titrisation ou autres instruments financiers complexes, afin d'enlever de leur bilan les risques inhérents au montage du crédit. Nous devons retenir comme une deuxième raison essentielle de la crise après celle de taux d'intérêt trop bas, la disparité des réglementations sur la planète entière et dans les pays-mêmes en fonction des instruments utilisés.

Si les banques américaines sont parvenues à alimenter la bulle du crédit pendant que les porteurs du risque de ces crédits étaient tenus en ignorance totale de leur situation, c'est qu'elles ont utilisé une tierce personne capable d'inspirer à l'investisseur la confiance qu'il aurait été mieux de ne pas avoir. Ce sont les agences de notation qui ont joué ce rôle et qui, en attestant aux titres de créance des notations favorables, ont donné un sentiment de sécurité.

Un tel château de cartes était dans son ensemble insoutenable à long terme. Les envies insaturables du consommateur américain ont permis de faire marcher la machine et avec elle l'économie mondiale pendant de longues années. Les biens de consommation que les Etats-Unis ont ingurgités ont été produits essentiellement en Asie, ce qui a valu notamment à la Chine son accession au statut de puissance économique de tout premier ordre et de grand créancier des Etats-Unis. De même, les machines qui ont servi à la production de ces biens de consommation ont souvent été européennes. Et les Golden Boys de Wall Street ont acheté les Porsche et les Mercedes allemandes. Et pendant que la bulle du crédit américain faisait marcher l'économie mondiale, les titres de créance représentatifs de toutes ces dettes ont été disséminés sur toute la planète par un monde financier très inégalement réglementé, mais extrêmement interdépendant.

Je note au passage que c'est la globalisation qui a mis à disposition une main-d'œuvre extrêmement bon marché en nombre illimité pour la production de biens de consommation, a

permis une croissance considérable sans inflation. Et je rappelle que si inflation il y avait eu, les taux d'intérêt n'auraient pas pu rester aussi bas qu'ils ont dû l'être pour doper la machine.

Il ne s'agit pas ici d'expliquer en quoi les banques sont innocentes à ce qui nous arrive. Il s'agit, au contraire, de voir que tout le monde a été consentant à un système dont nous avons bien vécu, notamment nous Luxembourgeois, et qui évidemment nous heurte d'autant plus quand il s'arrête.

Si la bulle n'est donc pas que financière, il n'est pas pour autant anormal que son éclatement commence dans l'industrie financière. Ce sont en effet les banques qui les premières se sont aperçues que les risques ne pouvaient pas s'être évaporés. Et c'est en toute logique qu'elles ont commencé à ne plus se faire confiance l'une à l'autre. Or, le fonctionnement des marchés interbancaires est LE canal essentiel du fonctionnement quotidien de l'économie.

En réalité, nos économies développées ont deux circuits sanguins indispensables sans lesquels elles s'écrouleraient du jour au lendemain pour nous renvoyer au moyen âge. Le premier c'est l'énergie, le second c'est l'argent. Chacun comprendra ce qu'il arrive si on coupe d'une seconde à l'autre l'énergie au monde occidental. Le résultat serait passablement le même, si on coupait d'un moment à l'autre le circuit financier. Or, le circuit financier passe par les banques et par les lignes interbancaires entre elles. A défaut de fonctionnement de ce système, nos économies ne peuvent pas vivre. C'est la raison pour laquelle les États et les banques centrales ont repris le rôle d'argentiers des banques, dans une mesure inégalée jusque-là.

C'est donc un raccourci peu adéquat que de dire que les banquiers ont mis le monde à mal et viennent maintenant demander au contribuable de les sauver. Cette façon populiste de voir la réalité nous cache les risques réels et les raisons bien fondées de nos autorités publiques d'afficher un activisme planétaire.

Ce qui ne veut pas dire que je nie les problèmes qui font la une: Evidemment qu'il y a eu des boni défiant l'imagination ce qui a encouragé des prises de risque dont la contrepartie finale est alors le contribuable. Je vous laisse juge de savoir si c'est asocial ou immorale, mais surtout: c'est un danger pour la stabilité de nos économies.

C'est une des raisons pourquoi ces derniers mois l'appel à l'éthique en matière financière s'est fait plus pressant encore.

La question qui nous intéresse primordialement ici est de savoir si cette éthique, capable semble-t-il de remédier au mal, doit être un supplément de morale ou un supplément de

réglementation. Car s'il est vrai que peu d'indices existent pour croire que le monde financier international ait mis l'homme au centre de ses préoccupations, comme la morale l'aurait exigé, il est aussi correct de dire qu'en matière réglementaire, énormément de choses restent à faire.

Les remèdes

Le secteur bancaire est, contrairement à ce que le public pense, un des secteurs les plus réglementés de l'économie. En Europe, il n'a pas fait l'objet d'une déréglementation, bien au contraire. Par contre, il a fait l'objet d'une dénationalisation, il est le précurseur de la globalisation, ce qui fait que les législateurs nationaux ont moins d'emprise sur lui. Nous avons vu que la finance internationale est réglementée de façon très inégale et qu'une réglementation dans un domaine ou sur un territoire entraîne un transfert des activités vers d'autres domaines et vers d'autres territoires. C'est une illusion de croire qu'avec toujours plus de réglementations on arrivera à autre chose qu'à un étouffement de l'économie. Il faut par contre une réglementation intelligente, qui ne donne pas des incitants pervers, qui s'adapte rapidement à des dérives et qui soit efficace sur l'ensemble de la planète financière. Malheureusement, tout cela n'est pas simple.

Il ne suffira pas de caricaturer dans le style: Système de bonus trop généreux, banquiers pourris par l'appât du gain, contrôles inexistant, espoirs de rendements irresponsables, règles strictes pour banquiers totalement « dérégularisés », lutte contre les paradis fiscaux.

Alors, quelles sont les questions qui font du sens ? Je me permets d'en citer quelques-unes – je n'en revendique pas la paternité, ni, surtout, l'exhaustivité :

- Où sont les règles comptables qui « marchent » en matière bancaire ? Je parle des nouvelles normes comptables internationales qui actuellement ne sont ni vraiment correcte ni vraiment internationales.
- Comment organiser un contrôle financier indépendant des entreprises ? Les réviseurs comme les agences de notations sont payés par ceux qu'ils jugent !
- Comment rémunérer les gens de marché de façon à ce qu'ils contribuent à la stabilité des marchés et non à leur volatilité ?
- Comment restaurer la fonction première des marchés à terme, des instruments de titrisation et des produits dérivés qui tous ont un sens, mais que l'on n'utilise plus que marginalement pour leurs fonctions initiales ?
- Comment améliorer les fonctions de contrôle des risques sans que les banques ne cessent de prendre des risques ou les fassent prendre par d'autres acteurs ?
- Les règles d'adéquation du capital sont-elles adéquates ? Aujourd'hui, tous parlent de renforcer le capital des banques, mais il n'y a même de définition universelle de capital.

- Comment appliquer des règles universelles à des marchés, qui le sont devenues depuis longtemps ? Cela implique deux choses : Réglementer à l'international – cela chacun l'exige volontiers, mais aussi, cesser de réglementer au national – et cela personne n'entend y renoncer !
- Peut-on garder la spéculation saine comme un arbitre des marchés et décourager la spéculation excessive par un système fiscal intelligent ?
- Faut-il limiter la dimension des banques qui deviennent trop grandes à la fois pour les laisser entrer en faillites et pour encore pouvoir les sauver avec des fonds publics ;
- Comment obtenir un droit d'insolvabilité qui punit l'actionnaire même si l'Etat sauve l'entreprise ;
- ... et j'en passe, de nombreux et pas des moindres, comme les problèmes relatifs à la liquidité des marchés.

Vous voyez que ce ne sont guère des préférences éthiques, mais bien des questions réglementaires complexes qui sont notre enjeu. Elles ne sont pas résolues. Et ce n'est guère rassurant, car aucune des causes profondes de la crise n'a disparu et les déséquilibres macro-économiques sont plus grands que jamais. Des polémiques politiciennes accompagnées d'appels à l'éthique ne seront pas suffisantes.

Critique du capitalisme

C'est ce qui fait que la critique récente du capitalisme est venue avec la crise comme une conséquence logique. Beaucoup ont un problème à reconnaître que le capitalisme reste, comme le disait Deng Tsiang Ping, le chat qui attrape le plus de souris. Car la question du capitalisme n'est pas celle de trouver des alternatives dont on sait qu'elles sont toutes pires, mais c'est celle de savoir qu'elles sont les règles qui le font marcher avec le moins de dommages.

Pour l'instant, il me semble qu'une fois encore, c'est la forte réflexion critique du capitalisme aux Etats-Unis qui va donner le ton. Ce seront les universitaires comme Stiglitz et Krugman qui vont dominer ce débat, ce n'est pas ATTAC. Car tout un chacun peut critiquer le monde et ses insuffisances, mais il faut d'abord le comprendre avant d'essayer de le changer.

Je me permettrai de soulever ici trois points critiques du capitalisme moderne:

- Le 1^{er} n'est pas une question, mais un constat : le tryptique anglo-saxon Endettement/ Consommation/ Taux d'intérêt bas n'est pas viable et a vécu. Mais Attention, politiques, entreprises, syndicats, nous étions tous complices de ce modèle!

- Deuxièmement : le monde financier, ne nous a-t-il pas donné une belle leçon selon laquelle il est dangereux de diviser une chaîne de production jusqu'au point où personne n'est plus responsable de rien, tout simplement parce qu'il ne comprend plus l'ensemble?
- Troisièmement : le monde financier, précurseur de la globalisation, ne nous a-t-il pas donné une autre belle leçon selon laquelle il est dangereux d'établir des marchés globaux sans règles globales et cette leçon ne vaut-elle pas pour d'autres domaines?

Le mot de la fin

J'ai tenté d'expliquer ce qu'est l'éthique et ce à quoi cette morale des affaires peut prétendre. Je reconnais son importance. Mais lorsque nous parlons de crise financière, l'enjeu est légal et réglementaire. Le fait est que nous n'avons pas les règles qu'il faut. Quelquefois elles font défaut, quelquefois elles ne sont pas appropriées.

Deux sortes d'acteurs marquent le domaine réglementaire. D'abord ceux qui suscitent la règle, qui la font et qui entendent veiller à son application et à sa sanction, ensuite ceux qui y sont soumis et qui sont supposés l'appliquer. Ceux qui édictent la règle se sentent une vocation à la parfaire, tous les jours un peu plus, sachant qu'elle les fait vivre, sans qu'ils aient à s'y soumettre. Et pourtant, ils semblent avoir échoué. Est-ce le moment où l'éthique doit reprendre?

Il n'y a pas de doute qu'au-delà de la réglementation, les professionnels financiers doivent faire preuve d'une retenue par rapport à ce qui leur est permis au sens juridique. Il ne leur suffira pas d'en parler, il faudra qu'ils le démontrent dans l'exercice de leur profession. Cela va leur prendre du temps. Ils ont perdu la confiance beaucoup plus vite qu'ils ne mettront à la regagner.

Entretemps, ils sont sous l'œil d'un public hétérogène : politiques, media, technocrates et évidemment ceux que j'appelle les tartufes éthiques : moralisateurs, prêcheurs, voire charlatans, leur commerce consiste à faire la morale aux autres, soi-même libre de responsabilités.

Le vrai enjeu moral dépasse l'éthique professionnelle, mais pourtant passe par elle : mettre l'homme au milieu de l'économie au lieu de mettre l'homme à son service. Mesurer nos succès non pas par l'argent, mais par la cohérence de nos sociétés. Cela, nous devons commencer par le vouloir.

A nous et nos enfants, je vous souhaite : Bonne chance!

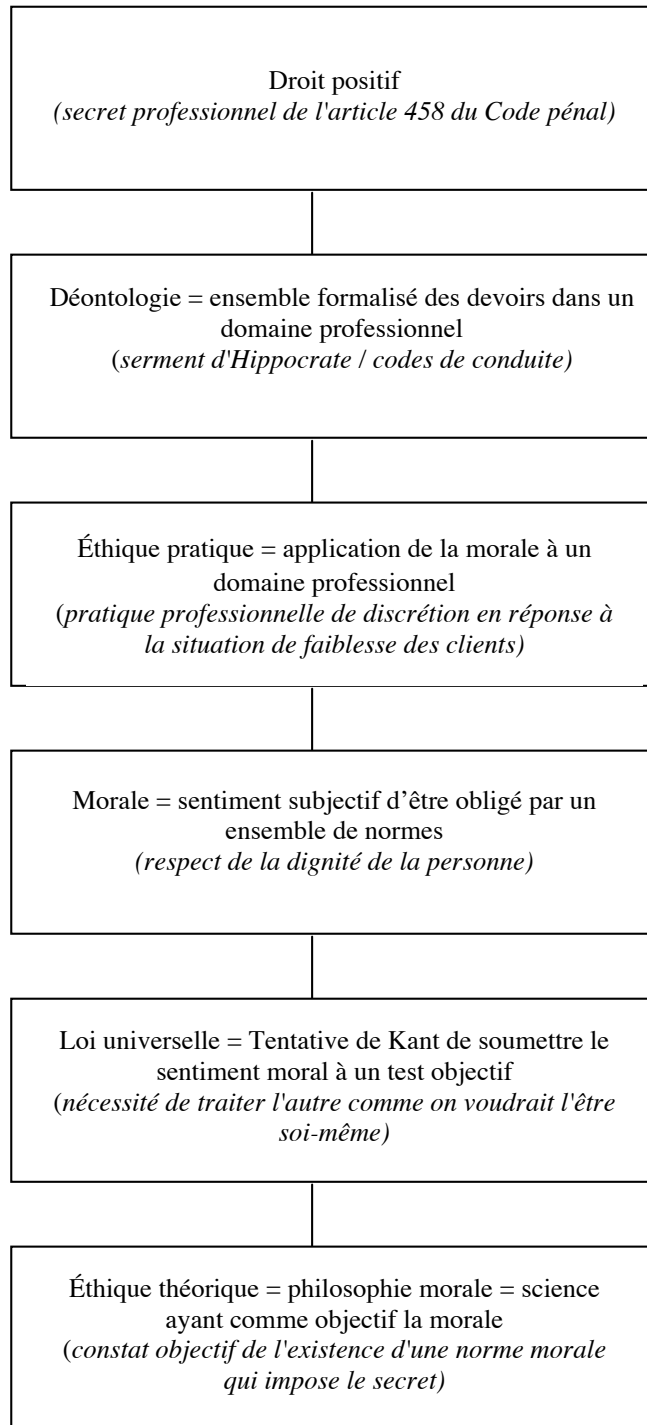


Tableau: Plan de situation de l'éthique avec le
secret professionnel en exemple